



03 .85.79.96.58  
aewarmup71200@gmail .com  
5 rue des moineaux  
71200 Le creusot

## **Critère 1.2 Les enjeux de la formation Catégorie L5e du permis de conduire**

### **Les enjeux de la formation à la conduite**

La dimension sociale de l'usage d'une motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail ...

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

### **La formation**

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théorique et pratiques qu'un conducteur de motocyclettes responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

La formation L5e est une formation qui se déroule sur 7h, se découpant de cette manière :

- 2h de théorie
- 2h de conduite hors circulation
- 3h de conduite en circulation

La formation théorique d'une durée de 2h se décompose comme suit :

- 1h en salle
- 1h sur le plateau, en présence de l'enseignant 2 roues afin d'approfondir les thèmes vus auparavant.

## **La formation pratique**

### **La première : hors circulation**

Elle dure 3h sur la piste privée de l'auto-école, afin de maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et plus élevée

### **La seconde : en circulation**

Elle dure 3h en circulation afin de conduire en conditions réelles (trafic, météo ...) L'apprentissage portera sur le partage de la chaussée avec les autres usagers, prise d'information ; etc.

## **Le déroulement**

de l'examen pratique Pour la catégorie L5e, il n'y a pas de passage d'examen devant un inspecteur. Seule une attestation de formation vous est délivrée au terme de votre formation sur l'avis du formateur (format papier ou carte)

Ce document est à conserver avec votre permis de conduire ; en cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devrez présenter votre permis de conduire, accompagné de l'attestation de suivi de formation L5e.